

# Mobilisation MFP 2017

Conférence de presse du 19/04/2017

## Retombées Presse

**19/04/2017 – 10h**  
Tour Maine Montparnasse  
33 Avenue du Maine  
75015 Paris  
4<sup>ème</sup> étage

**MFP**  
MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

Dossier  
De Presse

**MA SANTÉ CONCERNE  
TOUT LE MONDE**

Inégalité  
=  
Effet?

# Sommaire

## PRESSE GENERALISTE

<b>Les agents publics « parents pauvres » du système de santé</b>	
Le Parisien – 19 avril 2017 .....	4
<b>Les agents publics sont les « parents pauvres » du système de santé</b>	
Dépêche AFP – 19 avril 2017 .....	5
<i>Dépêche reprise par : Nice Matin, Paris Normandie, Nordnet, Allodocteurs.fr, Bonsante.fr</i>	
<b>Les agents publics « parents pauvres » du système de santé</b>	
France24.com – 19 avril 2017 .....	6
<b>Santé : les fonctionnaires s'estiment lésés par rapport au privé</b>	
Le Figaro – 20 avril 2017 .....	7
<b>Santé : les fonctionnaires s'estiment lésés par rapport au privé</b>	
Français Express – 20 avril 2017.....	8
<b>Complémentaire santé : faut-il prendre aux salariés du privé pour donner aux fonctionnaires ?</b>	
L'Opinion - 20 avril 2017 .....	9

## PRESSE SPECIALISEE

<b>La Mutualité Fonction Publique, « lanceur d'alerte » durant cette année électorale</b>	
La Gazette – 19 avril 2017.....	10
<b>La MFP lance une nouvelle campagne de sensibilisation sur la protection sociale des fonctionnaires</b>	
AEF – 19 avril 2017 .....	11
<b>Les mutuelles de fonctionnaires veulent plus d'équité entre public et privé</b>	
Acteurs Publics – 19 avril 2017.....	13
<b>La MFP en campagne pour l'égalité des droits</b>	
News Assurance Pro - 19 avril 2017.....	14
<b>Les agents publics « parents pauvres » du système de santé</b>	
Sciences et avenir – 19 avril 2017 .....	16
<b>Une mutuelle dénonce la protection sociale précaire des fonctionnaires</b>	
Le Quotidien du médecin – 19 avril 2017.....	17
<b>La MFP alerte sur la couverture maladie des agents publics</b>	
Legeneraliste.fr – 19 avril 2017.....	18
<b>Une mutuelle dénonce la protection sociale précaire des fonctionnaires</b>	
Santenews.reseauprosante.fr – 19 avril 2017 .....	19
<b>Les agents publics « parents pauvres » du système de santé</b>	
Masantefacile.com – 19 avril 2017 .....	20
<b>La MFP en campagne pour l'égalité de traitement</b>	
Fil-Social.com – 20 avril 2017.....	21
<b>1,60 euros/an pour leur mutuelle : les agents publics, parents pauvres du système de santé</b>	
Egora.fr - 20 avril 2017 .....	22
<b>Protection sociale complémentaire : la Mutualité Fonction Publique en campagne</b>	
Argus de l'Assurance – 21 avril 2017.....	23
<b>Agents publics : « une forme de précarité sociale » dénoncée par la MFP</b>	
Espace Social Européen – 21 avril 2017 .....	24
<b>Serge Brichet Président de MFP (Mutualité Fonction Publique)</b>	
Entreprise et Carrières – 25 avril 2017 .....	25

**La MFP veut accroître l'aide versée aux fonctionnaires**

Protection Sociale Informations – 26 avril 2017 ..... 26

**RESEAUX SOCIAUX**

Les Echos Live – 20 avril 2017 ..... 27

Le Parisien - 19 avril 2017

---

## Les agents publics "parents pauvres" du système de santé

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé.

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Brichet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle.

Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

Et lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

"Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume un de ses slogans de campagne.

A titre d'exemple, pour les agents de la fonction publique d'État (FPE), dont 860.000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3%), une somme ramenée récemment à 1,60 euro pour les enseignants.

## Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé. "Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Brichet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle.

Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique : de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

Et lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

"Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume un de ses slogans de campagne.

### A titre d'exemple :

- Pour les agents de la fonction publique d'Etat (FPE), dont 860.000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3%), une somme ramenée récemment à 1,60 euros pour les enseignants.
- Dans la fonction publique territoriale (FPT), un agent sur trois bénéficie d'une aide financière pour sa couverture santé. La participation de l'employeur représente "entre un euro et 10 à 20 euros par mois" en fonction de la richesse des collectivités et aucune participation de l'employeur ne bénéficie aux retraités. Seulement 20% des grandes collectivités et 12% des petites participent à la cotisation, selon la MFP.
- Quant aux agents hospitaliers, ils ne bénéficient d'aucune participation de l'employeur. Les personnels, dont "57% souffrent de troubles musculo-squelettiques", peuvent bénéficier de soins gratuits dans un établissement où ils interviennent, mais quand ils sont dans un Ehpad ou une maison de retraite, cela devient compliqué. En outre, lorsqu'ils partent à la retraite, ils perdent aussitôt l'accès aux soins là où ils travaillaient.

La MFP regroupe 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles dans les trois versants de la fonction publique, soit 4 millions d'adhérents actifs et retraités (6,5 millions de personnes protégées), six milliards de cotisations encaissées et plus de 3 milliards de prestations servies.

*A noter que cette dépêche AFP a été reprise entre autres par : Nice Matin, Paris Normandie, Nordnet, Allodocteurs.fr, Bonsante.fr.*

## Les agents publics "parents pauvres" du système de santé

Dans les catégories les plus modestes, un fonctionnaire sur deux peut basculer sous le seuil de pauvreté, selon la MFP.

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé.

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Brichet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle.

Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

Et lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

"Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume un de ses slogans de campagne.

A titre d'exemple, pour les agents de la fonction publique d'État (FPE), dont 860.000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3%), une somme ramenée récemment à 1,60 euro pour les enseignants.

## Santé : les fonctionnaires s'estiment lésés par rapport au privé

Les agents publics doivent payer seuls leur complémentaire santé, alors que le gouvernement a imposé aux entreprises de financer pour moitié la complémentaire des salariés du privé.

Une fois n'est pas coutume, les fonctionnaires seraient moins bien traités que les salariés du privé! Le gouvernement a imposé depuis le 1er janvier 2016 à toutes les entreprises privées de souscrire une complémentaire santé pour leurs salariés et d'en payer a minima 50%. En revanche, il n'a fixé aucune obligation à la sphère publique, qui emploie pourtant 5,6 millions d'agents. «On dit que les fonctionnaires sont protégés de toute part, c'est faux en ce qui concerne la protection sociale», conclut Serge Brichet, président de la Mutualité Fonction Publique (MFP), qui regroupe 21 mutuelles de fonctionnaires. Bien décidée à se faire entendre des candidats à l'élection présidentielle, la MFP a lancé mercredi une vaste campagne de communication pour alerter les pouvoirs publics sur la «précarité sociale des fonctionnaires».

Qu'en est-il exactement? Aujourd'hui les fonctionnaires peuvent souscrire à une mutuelle, mais cela reste une démarche individuelle et facultative. Le coût de cette complémentaire, estimé entre 600 et 800 euros par an en moyenne, est très majoritairement à leur frais. «L'employeur public ne prend en charge dans son ensemble que 3% de la complémentaire santé, alors que, dans le privé, l'employeur paie 50%. Les salariés du privé reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur entreprise», souligne Serge Brichet. Dans la fonction publique d'État, 6 agents sur 10 perçoivent 1,60 euro par an de leur employeur. C'est notamment le cas des enseignants. C'est un peu mieux, mais variable, dans la fonction publique territoriale: 1 agent sur 3 bénéficie d'une aide en santé de sa collectivité locale et l'abondement peut aller de 1 euro à 20 euros par mois, en fonction de la richesse de la collectivité et de sa politique de ressources humaines.

### Taux de renonciation aux soins plus élevé

En revanche, les agents de la fonction publique hospitalière restent le parent pauvre: l'État ne participe pas du tout au financement de leur complémentaire santé. Néanmoins, en vertu de l'article 44 du code de la fonction publique, les agents peuvent se faire soigner gratuitement dans l'établissement où ils travaillent. «Ce n'est bien sûr pas le même accès aux soins, si l'agent travaille en Ephad (NDLR, maison de retraite) ou dans un CHU (Centre hospitalier universitaire)», souligne Serge Brichet. Résultat, le taux de renonciation aux soins serait plus élevé chez les fonctionnaires que dans la population générale: 41% des agents publics renonceraient à se soigner pour des raisons financières (contre 25% à 30% en moyenne nationale). «Lorsque les agents souffrent, c'est tout le service apporté au public qui souffre», martèle Serge Brichet, soulignant que 57% des agents publics hospitaliers pâtissent de troubles musculosquelettiques ou encore que 39% des agents territoriaux sont touchés par une maladie chronique (deux fois plus que la moyenne nationale).

Face à ce constat, la MFP suggère plusieurs pistes. Elle demande une hausse de la participation des employeurs publics au financement des mutuelles des agents. Elle estime que la protection sociale complémentaire pourrait être un élément de négociation salariale dans la fonction publique. Ou encore qu'un crédit d'impôt pourrait être accordé à ceux qui financent leur complémentaire. Mais cela supposerait une remise à plat du système ... pas évidente à l'heure de la disette budgétaire!

## Santé : les fonctionnaires s'estiment lésés par rapport au privé

Les agents publics doivent payer seuls leur complémentaire santé, alors que le gouvernement a imposé aux entreprises de financer pour moitié la complémentaire des salariés du privé.

Les agents hospitaliers ne reçoivent aucune participation financière de leur employeur pour la complémentaire santé.

Une fois n'est pas coutume, les fonctionnaires seraient moins bien traités que les salariés du privé! Le gouvernement a imposé depuis le 1er janvier 2016 à toutes les entreprises privées de souscrire une complémentaire santé pour leurs salariés et d'en payer a minima 50%. En revanche, il n'a fixé aucune obligation à la sphère publique, qui emploie pourtant 5,6 millions d'agents. «On dit que les fonctionnaires sont protégés de toute part, c'est faux en ce qui concerne la protection sociale», conclut Serge Bricet, président de la Mutualité Fonction Publique (MFP), qui regroupe 21 mutuelles de fonctionnaires. Bien décidée à se faire entendre des candidats à l'élection présidentielle, la MFP a lancé mercredi une vaste campagne de communication pour alerter les pouvoirs publics sur la «précarité sociale des fonctionnaires».

## Complémentaires santé: faut-il prendre aux salariés du privé pour donner aux fonctionnaires ?

La fédération des mutuelles de la fonction publique, la MFP, réclame une stricte égalité entre ses agents et les salariés en matière d'aides à l'achat d'une complémentaire santé. La solution ? Mieux répartir les aides actuelles, selon elle.

**Les faits** – La mutualité de la fonction publique, la MFP, demande à ce que tout le système d'aide à l'achat d'une complémentaire santé soit remis à plat, de manière à mieux répartir des deniers publics entre les fonctionnaires et les salariés. L'Inspection générale des affaires sociales a clairement écarté une telle solution, dans son rapport du printemps dernier. Il y aurait trop de perdants, et essentiellement les salariés...

La Mutualité de la fonction publique (MFP), la fédération qui regroupe les principales mutuelles de fonctionnaires (gendarmerie, impôts, douanes, militaires, etc.), réclame une plus grande équité dans le traitement des agents de la fonction publique, et notamment en matière de couverture complémentaire santé.

Les agents, qu'ils soient issus de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière, peuvent, à titre facultatif, opter pour une assurance complémentaire santé, presque intégralement à leur charge, l'Etat employeur n'y participant que très faiblement. « A hauteur de 3% en moyenne dans la fonction publique d'Etat, sachant que dans l'Education nationale par exemple – soit la moitié du personnel de la fonction publique d'Etat –, la participation de l'Etat employeur est de 60 centimes d'euro par mois », selon Serge Brichet, président de la MFP.

Dans les collectivités territoriales, la participation de l'employeur varie selon la générosité et les capacités de ces dernières, de 1 à 20 euros d'aides financières par mois, explique Eric Marazanoff, président de la Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT). Les cordonniers étant toujours les plus mal chaussés, la fonction publique hospitalière est la plus mal lotie, ses agents ne bénéficiant d'aucune aide financière pour l'achat d'une complémentaire santé, selon Serge Brichet.

Indigence. Du coup, la MFP profite de la campagne électorale pour demander à l'Etat du changement. « On croit que les agents publics sont bien couverts, à cause de leur statut et de la sécurité de l'emploi à laquelle ils ont droit. Mais en termes de protection sociale et de couverture santé notamment, ils sont très mal protégés par rapport aux salariés du privé. Ils ne pourront pas toujours payer plus. Une complémentaire santé digne de ce nom leur coûte actuellement de 600 à 650 euros par an. C'est devenu un produit de luxe qui pèse dans le budget familial », explique Serge Brichet.

Ce qu'il propose ? Que l'on remette à plat toutes les aides à la complémentaire santé et qu'on les redistribue de manière équitable, via par exemple un crédit d'impôt unique pour tous. « Il y aura cependant des gagnants, les agents de la fonction publique, mais aussi des perdants, notamment les salariés du privé aujourd'hui aidés à hauteur de 50% par leurs employeurs », dit le président de la MFP. C'est ce qui rend ce dossier difficile et il en a bien conscience...

Prendre à Paul pour redistribuer à Jacques : l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), qui a étudié la question en 2016, a déjà dit qu'il n'en était pas question. « L'étude de scénarios de refonte conduit à considérer avec la plus grande prudence toute réforme de "remise à plat" globale, dont les effets pervers seraient supérieurs aux gains dans le contexte socio-économique actuel. La stabilisation des réformes – et notamment de la généralisation de la complémentaire santé dans les entreprises –, afin d'en évaluer et documenter les effets, et l'étude d'ajustements moins ambitieux, afin notamment de limiter les restes à charge qui restent importants sur certains segments, paraissent, à ce stade préférables », concluait l'Igas au printemps dernier. Mais qui ne tente rien...

## La Mutualité Fonction Publique, « lanceur d'alerte » durant cette année électorale

**La Mutualité fonction publique veut être "lanceur d'alerte" durant cette période électorale décisive pour les cinq prochaines années. Avec sa nouvelle campagne de sensibilisation, elle entend rappeler que dans le domaine de la santé, les fonctionnaires des trois versants connaissent une vraie forme de précarité sociale.**

A quelques jours du premier tour pour l'élection présidentielle, la Mutualité fonction publique (MFP) "saisit l'opportunité de cette échéance" pour lancer une nouvelle Campagne de sensibilisation baptisée "Ma santé concerne tout le monde", la deuxième de l'année. Première cible ? Les décideurs politiques et, avant tout, les deux candidats issus du premier tour.

"On ne le dit pas assez : les fonctionnaires sont les parents pauvres de l'aide à l'accès à la complémentaire santé, dans une grande indifférence", d'après Serge Brichet, président de la MFP. Quand les salariés du privé perçoivent en moyenne 244 euros par an de leur employeur, les agents du secteur public ne reçoivent que quelques euros et "financent seuls leur couverture santé dans la majorité des cas". Pourtant, "il convient de souligner que leur état de santé peut, par effet de ricochet, affecter le service public."

### ELEMENT DE NEGOCIATION SALARIALE

Le président de la MFP appelle à "augmenter la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire (PSC)". "Cela pourrait demain être un élément de la négociation salariale." Il rappelle en outre militer pour un système de crédit d'impôt : "Chaque français pourrait bénéficier d'une aide publique pour sa couverture santé en fonction de son revenu et non plus selon son statut ou son employeur."

Dans tous les cas, Serge Brichet alerte sur "l'ambition que pourraient nourrir certains candidats de mettre en concurrence les mutualistes alors que les fonctionnaires connaissent une forme de précarité sociale ! Cela n'a pas de sens." Et de prévenir : "la MFP jouera son rôle de lanceur d'alerte tout au long de l'année électorale. Nous serons vigilants à la mise en œuvre des promesses, notamment au moment de l'examen du budget au Parlement."

Les élections présidentielles passées, la MFP entend sensibiliser ensuite, via cette même campagne, les décideurs publics (ministères de la Fonction publique et de la Santé, Direction générale de l'administration de la fonction publique...), les employeurs publics, les candidats aux législatives. Et enfin, "mener des opérations 'coup de poing en régions' par le biais des médias locaux".

### CHIFFRES CLES

Dans la fonction publique territoriale, seul un agent sur trois bénéficie d'une aide en santé de sa collectivité.

### FOCUS : Faire évoluer le dispositif

La Mutuelle nationale territoriale (MNT), qui dit partager les constats et préconisations du rapport du CSFPT du 29 mars 2017 sur la PSC, propose également des modifications au dispositif et au système de la « participation employeur » avec :

- un "débat annuel obligatoire dans les instances délibérantes des collectivités ;
- la "nullité de toute décision prise sur la participation de l'employeur au financement de la PSC quand les comités techniques n'auront pas été associés, comme le décret en théorie l'exige" ;
- la préconisation d'une prise en charge à hauteur de 50 % de la garantie prévoyance ;
- la défiscalisation ou crédit d'impôt pour les cotisations.

## **La MFP lance une nouvelle campagne de sensibilisation sur la protection sociale des fonctionnaires**

### **Grégoire Faney**

Le président de la MFP (Mutualité fonction publique), Serge Brichet, a présenté ce 19 avril 2017 les grandes lignes d'une nouvelle campagne de communication sur la protection sociale des fonctionnaires. Dénonçant toujours "l'iniquité" de traitement, en matière d'aide publique et de participation employeur, entre les secteurs public et privé, la MFP souhaite "alerter" dans un premier temps les décideurs politiques et publics, avant de s'adresser dans un second temps au grand public, en axant son propos sur le lien entre la bonne santé des fonctionnaires et la qualité des services publics. En parallèle du lancement de cette nouvelle campagne, le président de la MFP a également fait part de ses inquiétudes persistantes concernant l'actuelle phase de référencement d'opérateurs pour la couverture santé/prévoyance de la fonction publique d'État.

La nouvelle campagne de communication que lance officiellement ce 19 avril 2017 la MFP sera relayée par les organisations syndicales et les mutuelles membres de la MFP.

C'est la seconde campagne consacrée à la protection sociale des fonctionnaires, la première ayant été lancée au printemps 2016. Elle s'inscrit donc "dans la continuité", selon Serge Brichet, le président de la MFP. Si les problématiques restent identiques qu'il y a un an, certains éléments de communication ont toutefois été revus.

### **CE QUI CHANGE SUR LA FORME**

Sur la forme d'abord, la nouvelle campagne n'est cette fois-ci pas directement co-réalisée avec les organisations syndicales, même si ces dernières la relaieront. Elle vise également plus directement les trois fonctions publiques, alors que la première campagne avait pu être perçue, selon la MFP, comme trop centrée sur la fonction publique d'État, dans un contexte marqué par la préparation de la nouvelle phase de référencement.

La nouvelle communication, qui reprend certains visuels de la précédente campagne, mise aussi sur un ton plus décalé pour toucher une plus grande cible et sensibiliser notamment le grand public, en insistant sur le fait – avec le slogan "Ma santé concerne tout le monde" – que la qualité de la couverture santé des fonctionnaires influe sur la qualité des services publics auxquels sont attachés les Français.

Pour éviter d'hypothéquer ce soutien populaire, Serge Brichet prend soin d'ailleurs de souligner que les revendications des mutuelles et des organisations syndicales ne sont pas dirigées contre les avantages accordés aux salariés du privé, même si le discours est bien de dénoncer "l'iniquité" dans la répartition des aides, avec une participation employeur de 50 % dans le privé, contre 3 euros par mois en moyenne dans la fonction publique. La MFP donne également l'exemple d'un fonctionnaire qui perçoit 1,60 euro d'aide publique annuelle, contre 244 euros en moyenne dans le privé (via les exonérations dont bénéficie l'entreprise).

Sans vouloir aborder les questions statutaires, la campagne met également en avant la situation de fragilité de nombreux fonctionnaires, dont les 20 % de "smicards" qui peinent, faute d'aide conséquente, à acquérir une couverture complémentaire dont le coût moyen annuel tourne autour de 650 euros. Concernant la fonction publique hospitalière – que Serge Brichet décrit comme "le parent pauvre de la protection sociale complémentaire" –, le dispositif de l'article 44 (1) n'étant pas vraiment efficace, selon la MFP, les agents se trouveraient même sans aucune aide de la part de leur employeur.

À noter que, malgré cet effort d'acquisition a priori supérieur pour ces "petits" fonctionnaires, le taux de couverture de l'ensemble des fonctionnaires ne serait pas différent de celui de la population globale, la MFP attribuant cependant ce résultat à la forte proximité et au travail militant des mutuelles de fonctionnaires, qui pallient de longue date l'absence de soutien public grâce à la mutualisation.

#### **LES ENJEUX DE FOND**

Sur le fond, la problématique reste la même pour les fonctionnaires, avec la réclamation soit d'une hausse de la participation employeur, soit d'une refonte complète et plus équitable du système d'aides publiques à la complémentaire santé. Le président de la MFP se déclare lui-même, à titre personnel, toujours favorable à un système de crédit d'impôt, qui nécessiterait toutefois une remise à plat complète des aides, un scénario à propos duquel l'Igas avait exprimé de fortes réserves l'année dernière, en raison du nombre de "perdants" potentiels dans cette nouvelle réforme.

Sachant que ce sujet ne pourra pas être réglé en quelques mois, la MFP positionne aussi cette campagne, dans la perspective des législatives, comme une première tentative d'influence auprès des futurs députés de la prochaine mandature. La MFP déclare ainsi vouloir être "particulièrement vigilante" sur "la mise en œuvre des promesses électorales", "notamment au moment de l'examen du Budget par le Parlement".

#### **LES MAUVAIS SIGNAUX ENVOYES PAR LES MINISTERES**

En attendant de voir les fruits de cette seconde campagne sur l'opinion publique et les futurs législateurs, la MFP dresse déjà un constat inquiet sur l'actuelle phase de référencement, qui n'irait pas globalement dans le sens d'une amélioration de la couverture des fonctionnaires. Serge Brichet s'inquiète notamment d'une volonté de "mise en concurrence organisée en interne par l'État", qui irait à l'encontre de la mutualisation historique opérée par les mutuelles de fonctionnaires, et qui détruirait les logiques de transferts solidaires pratiquées par les mutuelles.

"Si Axa pénètre demain un marché de la fonction publique, vous ne croyez quand même pas qu'ils vont s'embarrasser des retraités ? [Ils] vont chercher avant tout un équilibre technique qui permette de rémunérer leurs actionnaires", attaque Serge Brichet, qui estime que cette mise en concurrence – se traduisant par le choix de certains ministères, comme l'Éducation nationale, de retenir plusieurs opérateurs référencés – "désorganise" l'actuelle mutualisation.

Serge Brichet, président par ailleurs de la Mgefi, observe également que seul le ministère de l'Économie a jusqu'ici fait le choix d'une offre référencée incluant la couverture dépendance, alors que cette couverture inclusive était comprise dans la plupart des offres auparavant référencées. "Quand on fera le bilan de ces référencements, on verra qu'il y a une régression des droits sociaux, du fait de cahier des charges plus minimalistes, et je trouve cela grave", conclut-il.

(1) dispositif permettant à ces fonctionnaires d'avoir des soins gratuits dans le cadre de leur structure.

## Les mutuelles de fonctionnaires veulent plus d'équité entre public et privé

Dans les cinq années à venir, les décideurs publics doivent mieux prendre en compte le sujet de la couverture complémentaire des fonctionnaires, a martelé la Mutualité Fonction publique lors du lancement de sa nouvelle campagne de sensibilisation, le 19 avril. Au menu des revendications des mutuelles : la revalorisation de la participation des employeurs publics et la limitation de l'ouverture à la concurrence.

À quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, les mutuelles "historiques" de fonctionnaires sonnent le tocsin. La Mutualité Fonction publique (MFP) a lancé, mercredi 19 avril, une campagne de sensibilisation pour dénoncer la "fragilité" dont seraient victimes les fonctionnaires dans leur accès à une protection sociale complémentaire.

"Les fonctionnaires sont les parents pauvres de l'aide à l'accès à la complémentaire dans une grande indifférence", souligne la fédération, qui ne regroupe pas moins de 21 mutuelles. L'occasion pour celle-ci de pointer une nouvelle fois du doigt l'"iniquité" des droits entre la sphère publique et la sphère privée. Quand l'employeur du secteur privé est obligé, depuis le 1er janvier 2016 et la généralisation de l'Accord national interprofessionnel (ANI), de financer à minima 50 % du coût de la couverture de ses salariés, l'employeur public n'accorde, pour ses fonctionnaires d'État "qu'une aide équivalente en moyenne à 3 % du montant de la cotisation", précise la MFP. Et ce n'est pas une obligation pour lui, l'État étant libre de participer ou non à la protection sociale complémentaire de ses agents. Le fonctionnaire a lui aussi le choix de cotiser ou non à une couverture complémentaire en santé et/ou prévoyance.

### Une mobilisation de "législature"

"Comment justifier une telle différence dans l'accès aux soins ?" tonne Serge Brichet, le président de la MFP. L'état de santé des fonctionnaires concerne tout le monde et quand ils sont fragilisés, le service public peut se trouver affecté."

Malgré le timing de présentation de cette campagne de communication – en pleine campagne électorale –, la MFP réfute toute accusation d'opportunisme. "Bien sûr, nous nous sommes saisis de la période pour soulever cette problématique, mais nous comptons l'inscrire dans la continuité", souligne Serge Brichet, qui dirige aussi la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (MGEFI).

Une campagne de "législature" et non à "court terme" au cours de laquelle les mutuelles historiques de fonctionnaires comptent bien se faire entendre des décideurs publics. "Nous allons leur porter, ainsi qu'aux postulants à l'Assemblée nationale, les revendications qui sont les nôtres pour la protection sociale complémentaire des fonctionnaires", ajoute le président de la MFP.

### Refus d'une stimulation de la concurrence

Outre la revalorisation de la participation financière des employeurs publics, dont elle admet connaître "le poids des conséquences budgétaires", la MFP veut aussi lutter contre toute nouvelle stimulation de la concurrence sur le marché de la couverture complémentaire. "Elle est déjà stimulée, les fonctionnaires ont le choix entre 500 opérateurs, affirme Serge Brichet. Ce que je crains, c'est la mise en concurrence volontairement organisée par l'État."

En filigrane des propos du mutualiste : la procédure de référencement dans la fonction publique d'État, c'est-à-dire la démarche par laquelle les ministères sélectionnent, pour une période de sept années, les organismes chargés de la protection sociale de leurs agents, pour leur accorder ensuite leur participation financière. Toujours en cours, celle-ci a fait craindre à la MFP une plus grande ouverture du marché à des opérateurs extérieurs au milieu mutualiste "historique", et notamment à des sociétés d'assurance privées.

Pour le moment, les premiers résultats des appels d'offres laissent présager une certaine forme de continuité. Le ministère des Affaires étrangères et celui de l'Économie et des Finances ont tous les deux renouvelé leur convention avec leur mutuelle historique de fonctionnaires, la Mutuelle des affaires étrangères et européennes (MAEE) pour le Quai d'Orsay et la MGEFI pour Bercy.

La donne risque d'être bien différente au ministère de l'Éducation nationale, où un maximum de 3 organismes pourront être référencés, et notamment la société d'assurance AXA. Une entrée sur le marché que redoute la MFP, pointant par la même occasion un risque de désorganisation et de rupture de solidarité : "Si AXA pénètre ce marché, elle ne va pas s'embarrasser des plus faibles, c'est-à-dire les retraités", estime Serge Brichet.

## La MFP en campagne pour l'égalité des droits

La Mutualité Fonction Publique souhaite sensibiliser les décideurs politiques et le grand public sur la « précarité sociale dans la fonction publique » et le déficit de prise en charge de la couverture santé complémentaire des fonctionnaires.

Baptisée « Ma santé concerne tout le monde », la campagne de communication de la MFP dresse un portrait en creux de la santé des fonctionnaires, en rappelant les droits sociaux des salariés du privé. « Alors que l'employeur privé prend en charge 50% de la complémentaire santé de ses salariés, l'employeur public ne rembourse que 3% de la cotisation, en moyenne », explique Serge Brichet, le président de la MFP, qui dénonce une situation d'inégalité. « Cette campagne doit permettre aux citoyens et aux décideurs politiques de s'interroger sur ces différences. Nous réclamons une certaine forme d'équité », poursuit-il.

Le président de la MFP est également président de la Mgefi, organisme complémentaire qui vient d'être référencé pour couvrir la santé des agents du Ministère de l'Économie et des Finances pendant les prochains 7 ans. Le fait d'avoir remporté ce marché n'a pas empêché Serge Brichet de critiquer le dispositif de référencement en cours. « Nous observons une régression dans les droits sociaux des fonctionnaires, avec des cahiers de charge plus minimalistes que ceux que l'on avait auparavant », indique S. Brichet.

## L'intégration de la prévoyance, sujet sensible

L'intégration de la couverture prévoyance dans les cahiers de charge a été un des sujets sensibles de cette vague de référencement. « Nous avons obtenu à l'arrachée que l'opérateur qui intègre une couverture prévoyance ne soit pas pénalisé, mais au final la quasi-totalité des ministères (sauf celui de l'Économie) ont opté pour exclure la prévoyance, ce qui est une aberration », estime S. Brichet. L'intégration de la prévoyance n'est pas enterrée pour la MFP, qui considère que le sujet reviendra dans 7 ans, si le dispositif de référencement est toujours d'actualité.

Le président de la Mutualité Fonction Publique s'est montré très critique envers ces ministères qui souhaitent « stimuler la concurrence. Faire entrer plusieurs opérateurs n'aide en rien les fonctionnaires. Si demain un opérateur vient siphonner une partie du portefeuille, cela risque de détruire la solidarité du dispositif », considère S. Brichet. Le président de la MFP craint particulièrement la concurrence de la part des sociétés d'assurance : « Je sais qu'Axa s'intéresse au marché de la santé des fonctionnaires dans une stratégie de diversification », complète-t-il.

## La précarité sociale des fonctionnaires

Le président de la MFP dénonce une « vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique ». Il rappelle que le budget d'une couverture santé complémentaire oscille entre 600 et 800 euros par an. L'État ne prend en charge que 6 euros par an et par agent pour les fonctionnaires de l'État. « Seulement un agent territorial sur trois bénéficie d'une aide financière et celle-ci dépend de la taille de sa collectivité », souligne-t-il.

Le président de la MFP a également rappelé la situation du personnel hospitalier, le « parent pauvre des fonctionnaires », pour lequel aucun dispositif de référencement ni de labellisation n'est prévu. « En vertu de l'article 44, le personnel soignant peut se soigner gratuitement dans l'établissement où il travaille, mais quand on travaille dans un EHPAD, l'accès à certains soins devient très difficile », indique-t-il.

## Les solutions théoriques

Sur les différentes réformes possibles, Serge Brichet est un peu plus vague. « Nous savons que pour obtenir des droits équivalents aux salariés du privé, cela demande une remise en cause des aides existantes à la mise en place d'une complémentaire santé. Demain, la protection sociale des fonctionnaires pourrait être un élément clé de la négociation salariale. A titre personnel, je pense qu'un dispositif du type crédit d'impôt rétablirait une certaine équité entre tous les citoyens : salariés, fonctionnaires, retraités, chômeurs, indépendants, étudiants... », propose S. Brichet. Une telle mesure serait « très compliqué à mettre en œuvre » car elle créerait des « futurs heureux », mais également des « futurs malheureux », admet-il.

## **Une campagne dans la campagne**

La campagne électorale à la présidence de la République représente une opportunité pour défendre les droits sociaux des fonctionnaires d'État, de la fonction publique territoriale et hospitalière. « Ce n'est pas une campagne opportuniste mais une campagne d'opportunité. Les fonctionnaires sont très présents dans la campagne, que ce soit dans le cadre du débat sur la santé ou sur le nombre de fonctionnaires », indique Serge Bricet. Dès la semaine prochaine, la MFP s'adressera donc aux deux prétendants à l'Élysée dans un premier temps, et à la nouvelle équipe gouvernementale et aux candidats aux législatives par la suite. Les mutuelles membres de la MFP feront le relais de la campagne via leurs outils de communication.

## Les agents publics "parents pauvres" du système de santé

Dans les catégories les plus modestes, un fonctionnaire sur deux peut basculer sous le seuil de pauvreté, selon la MFP-AFP/Archives/MEHDI FEDOUACH

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Brichet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle.

Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

Et lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

"Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume un de ses slogans de campagne.

A titre d'exemple, pour les agents de la fonction publique d'État (FPE), dont 860.000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3%), une somme ramenée récemment à 1,60 euro pour les enseignants.

## Une mutuelle dénonce la protection sociale précaire des fonctionnaires

La Mutualité fonction publique (MFP), qui regroupe 21 mutuelles, se mobilise pour dénoncer les clichés sur la protection sociale des 5,6 millions de fonctionnaires. Elle lance ce mercredi une campagne\* pour déplorer le peu d'aides que ceux-ci perçoivent de leurs employeurs pour souscrire à une complémentaire santé.

Alors que les salariés dans le privé reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur patron pour l'accès à la complémentaire santé, six agents sur dix de la fonction publique d'État – qui regroupe les administrations centrales et services déconcentrés – ne perçoivent que 1,60 euro par an de leur employeur. Les agents de la fonction hospitalière ne reçoivent quant à eux aucune participation financière de leur « employeur ».

Selon la MFP, l'inégalité est d'autant plus importante pour les fonctionnaires depuis l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013, qui oblige les employeurs du privé à prendre en charge *a minima* 50 % du coût de la complémentaire santé des salariés. Si une aide financière peut être accordée par l'employeur public, son montant reste faible (3 % du montant de la complémentaire) et elle n'est pas déductible du revenu imposable, contrairement à l'aide touchée par les salariés du privé.

Tout le monde est concerné

La Mutualité rappelle que la fonction publique compte 20 % de personnes au SMIC. Selon son président Serge Bricchet, ces fonctionnaires relèvent de la catégorie C (la plus basse) « avec un revenu inférieur au revenu moyen des Français ». « De fait, la part consacrée au financement de leur mutuelle peut s'avérer lourde », explique-t-il.

Selon la MFP, 4 agents sur 10 ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.

Les visuels de la campagne soulignent enfin que la santé des agents publics concerne « tout le monde », car

« chacun est usager du service public », qui « est plébiscité par tous ». Ils rappellent les résultats d'un sondage IFOP selon lequel 90 % des Français sont attachés au service public hospitalier, et 78 % à celui de l'enseignement.

\* Campagne qui sera notamment relayée auprès des partis politiques, des deux candidats issus du premier tour de la présidentielle, des candidats aux législatives et des décideurs publics.

## La Mutuelle de la Fonction Publique alerte sur la couverture maladie des agents publics

Mais non les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés ! C'est la Mutualité Fonction Publique qui le dit, en rappelant que, au plan de la couverture maladie, les agents publics sont perdants. Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50 % par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique : de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

L'inégalité tient aussi aux prestations. Alors que le débat actuel met plutôt en avant les avantages des fonctionnaires en termes de délais de carence, la MFP, qui rassemble 11 mutuelles de leurs mutuelles explique que, lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

À titre d'exemple, pour les agents de la fonction publique d'Etat (FPE), dont 860 000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3 %), une somme ramenée récemment à 1,60 euro pour les enseignants. Dans la fonction publique territoriale (FPT), un agent sur trois bénéficie d'une aide financière pour sa couverture santé. La participation de l'employeur représente "entre un euro et 10 à 20 euros par mois" en fonction de la richesse des collectivités. Quant aux agents hospitaliers, ils ne bénéficient d'aucune participation de l'employeur. Les personnels, dont "57 % souffrent de troubles musculo-squelettiques", peuvent bénéficier de soins gratuits dans un établissement où ils interviennent, mais quand ils sont dans un Ehpad ou une maison de retraite, cela devient compliqué.

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Brichet, président de la MFP en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle. "Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume ainsi un de ses slogans de cette campagne.

## Une mutuelle dénonce la protection sociale précaire des fonctionnaires

La Mutualité fonction publique (MFP), qui regroupe 21 mutuelles, se mobilise pour dénoncer les clichés sur la protection sociale des 5,6 millions de fonctionnaires. Elle lance ce mercredi une campagne\* pour déplorer le peu d'aides que ceux-ci perçoivent de leurs employeurs pour souscrire à une complémentaire santé.

Alors que les salariés dans le privé reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur patron pour l'accès à la complémentaire santé, six agents sur dix de la fonction publique d'État – qui regroupe les administrations centrales et services déconcentrés – ne perçoivent que 1,60 euro par an de leur employeur. Les agents de la fonction hospitalière ne reçoivent quant à eux aucune participation financière de leur « employeur ».

Selon la MFP, l'inégalité est d'autant plus importante pour les fonctionnaires depuis l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013, qui oblige les employeurs du privé à prendre en charge *a minima* 50 % du coût de la complémentaire santé des salariés. Si une aide financière peut être accordée par l'employeur public, son montant reste faible (3 % du montant de la complémentaire) et elle n'est pas déductible du revenu imposable, contrairement à l'aide touchée par les salariés du privé.

Tout le monde est concerné

La Mutualité rappelle que la fonction publique compte 20 % de personnes au SMIC. Selon son président Serge Bricchet, ces fonctionnaires relèvent de la catégorie C (la plus basse) « avec un revenu inférieur au revenu moyen des Français ». « De fait, la part consacrée au financement de leur mutuelle peut s'avérer lourde », explique-t-il.

Selon la MFP, 4 agents sur 10 ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.

Les visuels de la campagne soulignent enfin que la santé des agents publics concerne « *tout le monde* », car

« *chacun est usager du service public* », qui « *est plébiscité par tous* ». Ils rappellent les résultats d'un sondage IFOP selon lequel 90 % des Français sont attachés au service public hospitalier, et 78 % à celui de l'enseignement.

\* Campagne qui sera notamment relayée auprès des partis politiques, des deux candidats issus du premier tour de la présidentielle, des candidats aux législatives et des décideurs publics.

## Les agents publics "parents pauvres" du système de santé

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé.

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", a déploré Serge Bricet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet, lancée à l'occasion de l'élection présidentielle.

Selon la MFP, alors que tous les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les quelque 5,4 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euros par mois à une centaine d'euros par an.

Et lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit alors qu'un demi-traitement. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, alerte-t-elle, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières.

"Quand ils sont malades, le service public est patraque et nous sommes tous malades !", résume un de ses slogans de campagne.

A titre d'exemple, pour les agents de la fonction publique d'État (FPE), dont 860.000 enseignants, alors que les cotisations pour une complémentaire santé coûtent "entre 600 et 750 euros par an", les ministères ne prennent en charge que 6 euros par an et par agent (3%), une somme ramenée récemment à 1,60 euro pour les enseignants.

## La MFP en campagne pour l'égalité de traitement



La Mutualité Fonction Publique a lancé, ce 19 avril, une vaste campagne sur le thème de l'égalité des droits à protection sociale complémentaire des fonctionnaires avec les salariés du privé.

Si la MFP se félicite que la protection sociale des territoriaux ait fait l'objet d'une évaluation d'une instance paritaire nationale telle que le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), elle rappelle que les salariés perçoivent 244 euros (en moyenne) par an de leur employeur privé, là où deux tiers des agents territoriaux ne reçoivent aucune aide financière de leur collectivité pour faciliter l'accès à leur complémentaire.

« Comment accepter de lier l'aide publique à la complémentaire au seul statut des individus et ainsi, créer des mécanismes catégoriels au détriment des logiques de mutualisation, pourtant bénéfiques aux plus fragiles ? » se demande la MFP présidée par Serge Brichet.



Ces problématiques d'accès à la couverture complémentaire sont identiques dans les trois versants de la Fonction publique. Aussi, la MFP appelle les parlementaires et, au-delà, le gouvernement à prendre leurs responsabilités face aux besoins de protection sociale des personnels publics et en faire une priorité de leur politique sociale.

Elle lance à cet effet une nouvelle campagne de communication à destination du grand public, des fonctionnaires et des décideurs politiques « Ma santé concerne tout le monde ! ». La MFP veut ainsi jouer pleinement son rôle de lanceur d'alerte au cours de cette année électorale 2017 où la Santé et la place des fonctionnaires dans la cité font l'objet de toutes les attentions et surenchères des candidats.

### 1,60 euros/an pour leur mutuelle : les agents publics, parents pauvres du système de santé

Les agents publics sont les "parents pauvres" du système de santé, a alerté mercredi la Mutualité fonction publique (MFP), qui a calculé que six agents sur 10 ne perçoivent en moyenne qu'1,60 euro par an de leur employeur pour leur cotisation à une complémentaire, contre 244 euros pour les salariés du privé. " Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique ", a déploré Serge Brichet, son président, en présentant à la presse la deuxième campagne de sensibilisation de la MFP sur le sujet...

*A noter : l'intégralité de l'article est disponible sur le site pour les abonnés.*

## Protection sociale complémentaire : la Mutualité fonction publique en campagne

La MFP veut attirer l'attention des futurs décideurs politiques sur les problématiques de couverture santé des fonctionnaires.

Un des cinq visuels de la campagne de la Mutualité fonction publique.



La Mutualité fonction publique (MFP), qui rassemble vingt-et-une mutuelles et unions de mutuelles des trois fonctions publiques, profite des échéances électorales pour sensibiliser les décideurs politiques, ainsi que les médias et le grand public, aux problématiques de protection sociale complémentaires des fonctionnaires. « Les fonctionnaires sont des citoyens comme les autres, qui ont les mêmes besoins que les autres, et sont moins aidés », déplore Serge Brichet, président de la MFP.

### Pour un crédit d'impôt

La campagne, qui se compose de cinq visuels qui seront notamment diffusés par la MFP et les militants mutualistes aux candidats aux élections législatives, rappelle chiffres à l'appui que les fonctionnaires sont devenus les parents de l'aide à l'accès à la complémentaire santé, malgré la procédure de référencement d'organismes pour la protection sociale des agents de l'Etat. Les enseignants, par exemple, ne touchent que 1,60€ par an d'aides publiques pour l'accès à la complémentaire santé, contre 244€ pour les salariés du privé. Dans les collectivités territoriales, cette participation est très inégale voire nulle. Quant à la fonction publique hospitalière, aucun dispositif n'y a jamais été mis en place, rappelle M. Brichet.

Alors que les questions de santé ont pris une place quasiment inédite dans la campagne électorale, la MFP veut attirer l'attention sur le fait que les fonctionnaires doivent assumer seuls ou presque le coût de leur complémentaire santé. Au-delà de cette campagne et dans un second temps, M. Brichet revendique une hausse de la participation des pouvoirs publics à la protection sociale complémentaires à leurs agents et, à tout le moins, la mise en place d'un crédit d'impôt à leur bénéfice.

Vendredi 21 avril 2017 - lettre n° 756



## Agents publics: "une forme de précarité sociale" dénoncée par la MFP

La Mutualité Fonction Publique (MFP) présentait hier sa deuxième campagne pour "la défense des droits sociaux des agents publics".

"Il y a aujourd'hui une vraie forme de précarité sociale dans la fonction publique", martèle **Serge Brichet**, son président.

Ainsi, dans la fonction publique d'État 6 agents sur 10 ne reçoivent qu'1,60 € par an; côté territoriaux seul 1 agent sur 3 perçoit une aide en santé ; les hospitaliers n'ont droit à aucun soutien. Tandis que dans le privé, un salarié reçoit en moyenne 244 € pour l'accès à une complémentaire santé.

Avec cette campagne, baptisée "ma santé concerne tout le monde", la MFP veut "jouer son rôle de lanceur d'alerte au cours de cette année électorale 2017". Elle avance **3 pistes**

**d'amélioration : augmenter la participation employeur, inclure la protection sociale complémentaire dans la négociation salariale, ou mettre en place un crédit d'impôt.**

Cette mobilisation intervient également pendant la 2ème vague de référencement. Serge Brichet déplore "une régression dans les droits sociaux des fonctionnaires, avec des cahiers de charge plus minimalistes". Seul le ministère de l'Économie et des Finances, a prévu une garantie dépendance en inclusion, l'appel d'offres a été remporté par la Mgefi (également présidée par Serge Brichet).

À noter que le choix des organismes assureurs devrait bientôt être connu pour les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale (qui tarde à rendre son verdict).

**Serge Bricet Président de MFP (Mutualité Fonction Publique)**

**« Pour une équité dans le financement de la complémentaire santé pour les fonctionnaires »  
La MFP lance une campagne de sensibilisation. Les fonctionnaires ont-ils une moins bonne protection sociale que les salariés ?**

Ils ne sont pas moins bien protégés mais ils sont moins aidés pour financer leur couverture santé. Avec la généralisation de la complémentaire santé, tous les employeurs du secteur privé participent à son financement, en moyenne à hauteur de 244 euros par an. En revanche, les employeurs publics ne participent que très peu, voire pas du tout, au financement de la complémentaire santé des fonctionnaires : dans la fonction publique territoriale, seulement un agent sur trois bénéficie d'une aide ; dans la fonction publique d'État, seulement 60 % des fonctionnaires perçoivent une aide qui ne représente en moyenne que 1,60 euro par an ; quant aux agents de la fonction publique hospitalière, ils ne bénéficient d'aucune participation financière de leur employeur.

**Cette campagne « Ma santé concerne tout le monde » est-elle un message aux candidats à l'élection présidentielle ?**

La campagne présidentielle est le bon moment pour faire passer ce message. Surtout en ces temps de fonctionnaires bashing : il est temps de mettre à bas les idées reçues ! Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Au contraire, il y a une véritable iniquité dans leur accès à la protection sociale. Or, quand la santé d'un fonctionnaire est fragilisée, le service public l'est aussi. Cette campagne de communication ne doit pas seulement durer le temps de la présidentielle : nous souhaitons aussi sensibiliser les futurs députés qui seront amenés à légiférer.

**Au regard des intentions affichées par les candidats, cette équité dans le financement de la protection sociale ne semble pas être une priorité budgétaire...**

J'ai fait toute ma carrière au ministère de l'Économie et des Finances : les contraintes liées à la disette budgétaire ne m'ont pas échappé ! Est-ce une raison pour ne pas ouvrir le débat ? Nous voulons que les candidats à la présidentielle, les députés, mais aussi le grand public s'en emparent. Orchestrée par MFP, cette campagne de communication sera relayée par l'ensemble des mutuelles qui la composent : MGEN (mutuelle de l'éducation nationale), MNT (mutuelle nationale territoriale), MCDef (mutuelle civile de la Défense), UNMFT (Union nationale des mutuelles de fonctionnaires territoriaux)...

# La MFP veut accroître l'aide versée aux fonctionnaires

**La Mutualité Fonction publique (MFP) lance, à partir d'avril, une campagne de communication auprès des politiques et du grand public pour les sensibiliser aux besoins de protection sociale des fonctionnaires.**

**L**es agents de la Fonction publique sont les parents pauvres des aides visant à accéder à une complémentaire santé. Cette iniquité avec les salariés du privé s'est accentuée avec l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2013 », a résumé, le 19 avril, **Serge Brichet**, président de la MFP. Face à ce constat, l'union de mutuelles de fonctionnaires a décidé de jouer les « lanceurs d'alerte » en démarrant une campagne de communication intitulée « Ma santé concerne tout le monde ». Plusieurs affiches détaillent les différences de couverture de protection sociale entre le privé et le public.

Pour appuyer son discours, la MFP fourmille d'études et de chiffres. Ainsi, la participation employeur pour les agents de la Fonction publique varie entre 0,6 € par mois et 100 € par an, contre 244 € pour les salariés du privé, « alors qu'une complémentaire santé coûte entre 600 € et 800 € par an », a détaillé **Serge Brichet**. Malgré « l'avancée sociale notable » que constituent la labellisation des contrats et les conventions de participation mises en place dans la Fonction publique territoriale (PSI n° 1068), la MFP rappelle que deux tiers des agents territoriaux ne reçoivent aucune aide financière de leur employeur. Seulement 20 % des grandes collectivités participent à la cotisation et 12 % des petites. À l'inverse, l'ANI oblige les employeurs du privé à couvrir *a minima* 50 % du coût de la couverture complémentaire de ses salariés. Dans la Fonction publique hospitalière, la situation est encore plus dramatique. L'agent hospitalier ne reçoit aucune aide et il n'existe aucune procédure de référencement, contrairement à la Fonction publique d'État. Pour rétablir « l'équité » entre les fonctionnaires et les salariés du privé, **Serge Brichet** propose, à titre personnel a-t-il précisé, d'installer un dispositif de crédit d'impôt ouvert à tous et de supprimer les mécanismes d'aides (ANI, couverture maladie universelle complémentaire, etc.). « Cette remise à plat est très complexe à mettre en œuvre car elle entraînerait des perdants », a-t-il reconnu.

*A noter : la MFP a demandé à la rédaction de PSI une rectification de l'article, notamment la dernière partie qui devrait prochainement faire l'objet d'un erratum en ce sens : « Pour rétablir "l'équité" entre les fonctionnaires et les salariés du privé, Serge Brichet propose, à titre personnel a-t-il précisé, d'installer un dispositif de crédit d'impôt ouvert à tous. "D'évidence, une remise à plat des dispositifs d'aide à la complémentaire santé serait complexe à mettre en œuvre car elle entraînerait des perdants", a-t-il reconnu. ».*

## RESEAUX SOCIAUX

Les Echos Live (via twitter) - 20 avril 2017

---



**Les Echos Live** @LesEchosLive · 22 h

Les agents publics "parents pauvres" du système de couverture santé, alerte la MFP



### **Les agents publics**

Les Echos Live : Le fil d'actualité en temps réel et en continu

[live.lesechos.fr](http://live.lesechos.fr)